



FORMATION SUPÉRIEURE



DIPLÔME D'ASSOCIATION DE **CHEF**
DE CHANTIER PEINTRE



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Profil de la profession

Les chefs de chantier planifient et dirigent les travaux de peinture sur le lieu de travail. Ils sont responsables de l'utilisation efficace et pertinente des collaborateurs, des matériaux et outils et de la bonne exécution des travaux de peinture. Ils veillent au respect des principes de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement ainsi que des prescriptions du lieu de travail respectif.

Ils instruisent les peintres qualifiés et non qualifiés aux travaux de peinture et en vérifient l'exécution. Ils discutent de leurs missions en interne avec le contremaître peintre ou le gérant et en externe avec les clients et leurs représentants.

Les chefs de chantier exécutent en toute autonomie des chantiers dans le secteur de la peinture. En règle générale, ils sont salariés d'une entreprise de peinture.

Ils veillent à ce que l'équipe respecte sur le chantier correctement et en toute sécurité les spécifications du devis. Ils répondent envers leur employeur de la réalisation irréprochable et efficace de la commande, en termes de délais et de qualité.

Les chefs de chantier se caractérisent par leur conscience professionnelle, leur résistance au stress, leur approche économique ainsi que leur orientation clients et collaborateurs. Ils savent garantir une utilisation sûre des matériaux, outils et machines nécessaires pour l'exécution des travaux de peinture (p. ex. revêtements de support, vernis, nacelles, échafaudages, pulvérisateurs, papiers peints, tissus et pochoirs). Ils sont familiarisés avec les normes pertinentes pour les chantiers (SIA 257, 118/257). En tant que chefs de chantier, ils planifient au mieux le personnel et l'infrastructure nécessaires pour le chantier.

Ils travaillent essentiellement sur chantier, en atelier et en entrepôt. Le mode de travail orienté sur les projets à réaliser requiert des chefs de chantier d'excellentes compétences organisationnelles. Étant dépendant du travail des autres artisans en amont ou en aval du chantier et des conditions météorologiques, ils doivent pouvoir réagir de manière flexible.

L'utilisation sur chantier et en atelier de substances partiellement dangereuses pour la santé ou l'environnement exige un sens élevé des responsabilités. Les chefs de chantier connaissent les prescriptions pertinentes en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement et en assurent une application sûre. Ils veillent également à la mise en oeuvre auprès des collaborateurs.

Les diplômés de la formation de chef de chantier peintre sont parfaitement qualifiés pour

- Diriger et coordonner l'exécution des travaux de peinture sur le chantier.
- Être responsable du respect des contraintes temporelles et matérielles sur le chantier.
- Planifier l'utilisation des groupes de travail, des machines, des outils et des matériaux.
- Contrôler les supports et prendre des mesures lorsqu'ils ne sont pas conformes aux exigences.
- Présenter les travaux à exécuter et surveiller leur exécution.
- Etablir des descriptions de tâches pour les travaux supplémentaires sur le lieu de travail.
- Rédiger des rapports sur les travaux exécutés et documenter les particularités.
- Réaliser des métrés simples.
- Assurer la gestion du matériel et l'entretien des outils et appareils.
- Contrôler l'exécution des travaux et effectuer les améliorations et réparations dans les règles de l'art.

La formation se termine par un examen final divisé en trois épreuves :

1. Etudes de cas intégrés sur tous les contenus d'apprentissage
2. Travaux de pratique sur un projet pluridisciplinaire
3. Entretien professionnel sur des situations complexes

La réussite de cet examen donne droit à l'octroi du diplôme de "Chef de chantier peintre ASEPP/FREPP" interne à l'association.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le certificat de chef de chantier peintre. Ce certificat donne également accès aux cours de préparation au brevet fédéral de contremaître peintre ainsi qu'au diplôme de maître de peintre.
Condition d'admission	Être en possession d'un CFC de peintre ou de la double profession plâtrier-peintre et justifier d'au moins 20 mois d'activité professionnelle après l'obtention du CFC dans le domaine de la peinture ou être en possession d'un CFC dans un métier voisin et justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la peinture. Pour une formation équivalente, la commission décide de la prise en compte de cette formation acquise hors du cursus de formation (voir art. 9 nLFPr et art. 4 nOLE).
Certification	Certificat de chef de chantier peintre ASEPP/FREPP
Frais d'inscription	CHF 11'300. - prix sous réserve de modification • <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i> • <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i> • <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i> • <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i> • <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i> • <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i> • <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>
Frais d'examen	CHF 1'000.- prix sous réserve de modification (FREPP)
Aide financière	<u>CSP/IVC</u> : Contribution de solidarité professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction Une indemnité de perte de gain et une participation aux frais est allouée pour certaines formations <u>CPR</u> : Contribution patronale pour la relève Seuls les candidats occupés, au début ainsi qu'au terme du cours, dans une entreprise vaudoise qui cotise à la Contribution pour la relève CPR, peuvent bénéficier des prestations Le montant de la prestation correspond à 30 % du montant de la finance de cours acquittée.
Durée	La formation s'étale sur une durée d'un an et demi et comprend un total de 316 périodes. Les cours se déroulent le samedi. À cela s'ajoutent trois semaines et demie de cours pratiques, réparties en deux semaines en début de formation et une semaine et demie en fin de formation.
Dates	Prochaine session prévue en janvier 2026.

Délai d'inscription 30 novembre 2025

**Renseignement et
inscription**

Etape 1

Inscription auprès de la FREPP (Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie – peinture).

<https://frepp.ch/bulletin-inscription-cours>

Etape 2

Inscription auprès de l'Ecole de la construction

www.ecole-construction.ch

Technique (136 périodes)

Cette branche théorique a pour but de former les candidats à la gestion et la planification technique des travaux aussi bien avant le début du chantier (organisation, commandes de marchandise, etc.), durant les travaux (sécurité, planning, régie, entretien des machines, décoration, détails techniques, gestion des déchets, raccords, etc.) qu'à la fin du chantier (réception de travaux, rapport de chantier, saisie des heures, etc.). Cette branche inclut principalement des compétences techniques pour la gestion des travaux sur le chantier.

Communication (36 périodes)

Cette branche théorique a pour but de former les candidats à la bonne gestion et planification du personnel, des collaborateurs, de la relation avec les maîtres d'œuvres et d'ouvrages. Le candidat sera également formé sur l'expression orale et la préparation pour un travail pluridisciplinaire sur des mises en situation, en vue de l'examen final.

Réalisation et exécution - pratique en atelier (144 périodes, réparties sur deux cours blocs 1 x 2 et 1 x 1.5 semaines)

Cette branche pratique est faite pour se perfectionner sur les détails de revêtement. La première partie des cours pratiques a pour but d'acquérir les connaissances de base, de se former sur certains détails et de se perfectionner à l'utilisation de différents produits. La seconde partie consiste à sortir le candidat de sa zone de confort en effectuant des travaux de réparation et de retouche complexes sur des revêtements de murs et de plafonds de toutes sortes, etc.